



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-32

Version PDF

Ottawa, le 21 janvier 2021

Bell Média inc.
L'ensemble du Canada

Demande 2020-0863-0, reçue le 18 décembre 2020

Fashion Television Channel – Révocation de licence

1. Bell Média inc. a demandé la révocation, à compter du 21 février 2021 à 23 h 59, de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service facultatif de langue anglaise Fashion Television Channel, initialement accordée dans *FashionTelevision — un nouveau service spécialisé*, décision de radiodiffusion CRTC 2000-452, 14 décembre 2000.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'article 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Bell Média inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général